

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 18 - 154

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET : DM N° 3 DU BUDGET GÉNÉRAL

Date de la convocation : 13 décembre 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 25</i> <i>Votants : 26</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 26</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christiane MOLLARET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Suzy REY à Jean-Paul CLARET</p>
--	---

CONSIDERANT la nécessité de régulariser des amortissements (dépenses/recettes),

CONSIDERANT la demande d'intégration de la DGD (dotation générale de décentralisation) pour le PLUI (Arrêté Préfectoral de l'Isère du 20/11/2018), subvention perçue en fonctionnement, et de la transférer par virement à l'investissement.

CONSIDERANT l'annulation des crédits BP 2018 pour la Plateforme bois à St Thibaud de Couz,

CONSIDERANT l'augmentation des dépenses pour l'OTI et la Participation du PNRC en recettes.

CONSIDERANT l'annulation de la subvention au budget annexe ZI/ZA de 2012, transformée en avance au budget annexe.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	27 436,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	27 436,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-773-01 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 520,00 €
R-7811-01 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 916,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 436,00 €
R-7461-020 : DGD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	68 436,00 €	0,00 €	68 436,00 €

INVESTISSEMENT					
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	45 564,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	45 564,00 €			
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €			
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €	
D-28041632-01 : SPA - Bâtiments et installations	0,00 €	6 520,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-28128-01 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	6 993,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-28158-01 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	663,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-281728-01 : Autres agencements et aménagements	0,00 €	13 260,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	27 436,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-27638-01 : Autres établissements publics	0,00 €	24 455,11 €	0,00 €	0,00 €	
R-2041632-01 : SPA - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 455,11 €	
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	24 455,11 €	0,00 €	24 455,11 €	
R-1312-65-414 : ZONE NORDIQUE	0,00 €	0,00 €	5 421,00 €	0,00 €	
R-1318-982-020 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	
R-1323-65-414 : ZONE NORDIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 421,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	5 421,00 €	30 421,00 €	
D-21318-982-020 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	0,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2135-976-020 : PLATEFORME BOIS ST THIBAUD	49 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	49 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total INVESTISSEMENT	49 000,00 €	139 455,11 €	5 421,00 €	95 876,11 €	
Total Général		158 891,11 €		158 891,11 €	

Envoyé en préfecture le 03/01/2019

Reçu en préfecture le 03/01/2019

Affiché le 03/01/2019

ID : 038-200040111-20181220-18_154-DE

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

➤ **ACCEPTÉ la DM N°3 du budget général**

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 3 Janvier 2019,



Le Président,

Denis SEJOURNE.